

C'est à condition qu'il y ait quelqu'un qui massacre les autres. J'ai connu deux guerres, celle de 1914-1918 et celle de 1939-1945. Qu'est-ce qu'elles ont réglé? Cela devait régler tous les problèmes. Temporairement, cela a permis de donner du travail, mais cela a également eu comme effet de nous endetter considérablement. Et l'après-guerre? Mon Dieu! on retourne dans le même sillon: la crise. Un mot savant, la crise économique de 1930 à 1940, crise dans le système économique? Non. Crise du système lui-même! La preuve: cela se répète après la guerre de 1914-1918, période d'inflation, période de prospérité qui n'a pas duré longtemps. De 1929 à 1939, crise profonde, misère établie en système. A ce moment-là, des gens disaient: Il faudrait une guerre pour régler cela. On l'a eu la guerre de 1939-1945. Qu'est-ce qu'on a réglé? On est encore sur le point de recommencer, on est au même point qu'à la fin de la guerre de 1945.

Je pense très sérieusement que l'on devrait suivre les recommandations contenues dans le discours du trône, et adopter des méthodes nouvelles. Cela en serait une méthode nouvelle le fait de permettre aux personnes âgées de vivre convenablement, ce qui donnerait la chance à un certain nombre de jeunes d'apporter quelque chose de positif, ce qui nous conduirait sûrement à la prospérité. On ne pourra pas faire pire que ce que l'on fait actuellement. Pour toutes ces raisons, monsieur le président, je me prononce très sérieusement en faveur de cette motion, et je voudrais bien que la Chambre fasse preuve de maturité en l'adoptant à l'unanimité.

[Traduction]

● (1732)

**M. F. A. Philbrook (Halton):** Je ne prendrai pas la peine aujourd'hui de féliciter le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) de sa motion, la motion n° 14, car nous l'avons déjà fait à maintes reprises. Si la Chambre peut parfois avoir une impression de déjà vu, c'est bien face à cette motion, reprise pour la énième fois par le député, dont je loue au demeurant les intentions. Cette motion tend à augmenter les pensions de vieillesse, à les indexer dans le cas présent, ainsi qu'à abaisser l'âge de la retraite. Mais cette proposition soulève quelques inquiétudes dont les ministériels doivent tenir compte. J'espère que le député acceptera de les écouter attentivement et de les prendre au sérieux.

Les très importants changements que cette motion propose dans le domaine des pensions auraient des répercussions immédiates sur les dépenses gouvernementales et sur les impôts qu'ils devraient percevoir pour payer ces pensions. A long terme les effets économiques et sociaux risquent d'être encore plus dramatiques.

Nous devrions donc faire un examen très attentif du coût de ces propositions et comparer les avantages qu'en tirerait la population canadienne au fardeau qui serait imposé aux contribuables.

Commençons par l'examen des augmentations proposées pour les pensions de vieillesse. Le programme de sécurité de la vieillesse coûtera environ 4.5 milliards de dollars en 1977; en gros 3.4 milliards de dollars serviront au versement des prestations de sécurité de la vieillesse, un milliard de dollars sera consacré au supplément de revenu garanti et un autre milliard aux allocations versées aux conjoints. Comme il y a actuellement presque exactement deux millions de personnes qui reçoivent la pension de vieillesse au Canada, une augmentation de

### *Sécurité de la vieillesse*

\$1 de la pension de vieillesse signifie une augmentation annuelle des coûts de 24 millions de dollars.

Le député propose dans sa motion que les versements de la pension de vieillesse passent de \$150.43 à \$300 par mois, ce qui doublerait presque les versements actuels. Il est facile de calculer que si deux millions de pensionnés reçoivent chacun \$300 par mois, ou \$3600 par année, qu'il en coûterait 7.2 milliards de dollars par année dans l'ensemble, ce qui représenterait une augmentation des dépenses globales du programme d'environ 3.8 milliards de dollars, soit une augmentation de 84 p. 100 par rapport au coût actuel.

De plus, le député propose que la vérification des revenus que l'on fait actuellement avant de verser le supplément de revenu garanti soit supprimé, mais quand cette même suggestion a été débattue au cours de la dernière session, il a déclaré que les prestations elles-mêmes devraient être conservées. Autrement dit, toutes les personnes de plus de 65 ans qui reçoivent la pension de vieillesse auraient droit aux prestations du supplément de revenu garanti. Si on suppose que le rapport existant entre les célibataires et les personnes mariées est le même que pour ceux qui reçoivent actuellement le supplément de revenu garanti, on peut évaluer qu'environ 1.1 million de personnes de plus de 65 ans recevraient le supplément comme célibataires et que 900,000 le recevraient comme personnes mariées. Cela donne un montant global d'environ 2.4 milliards de dollars au taux actuel, soit 1.4 milliard de dollars de plus que les dépenses engagées actuellement au titre du supplément de revenu garanti.

● (1742)

Si on accordait aux personnes de 65 ans et plus les augmentations de pension que propose le député de Winnipeg-Nord-Centre, le programme de la sécurité de la vieillesse coûterait aux taux actuels environ 5.2 milliards de dollars, portant le coût total du programme à 9.7 milliards de dollars.

Le député propose aussi que les prestations de la sécurité de la vieillesse ainsi que celles du Régime de pensions du Canada soient disponibles à 60 ans pour ceux qui ne sont pas sur le marché du travail. C'est, en effet, le rétablissement de l'évaluation des ressources que le Régime de pensions du Canada appliquait antérieurement à 65 ans. Maintenant, on l'appliquerait à 60 ans sans l'évaluation des gains pour en réduire les coûts.

Je ne vois pas comment nous pourrions établir l'évaluation des ressources de façon juste sans évaluation des gains. C'est là une notion qui soulève bien des questions. Une personne qui touche un revenu d'investissement de \$100,000 par année pourrait toujours prétendre qu'elle n'est pas sur le marché du travail, alors qu'une autre qui en travaillant à temps partiel gagne quelques dollars pour joindre les deux bouts pourrait être considérée comme faisant partie de la population active. Certaines ménagères pourraient toucher leur pension de vieillesse en entier, même si leur conjoint gagnait \$20,000 par année.

Qu'arriverait-il à un pensionné qui trouverait du travail et voudrait de nouveau s'insérer dans la population active? Devrait-on cesser de lui verser sa pension et lui réclamer les paiements versés en trop? Qu'arriverait-il à un chômeur qui continuerait de chercher du travail, même si ses perspectives d'embauche sont minces? Devrions-nous le forcer à abandonner tout espoir d'emploi et à quitter une fois pour toutes le